

## Prescription médicale de bilan logopédique initial

Nom et prénom du patient : .....

Adresse : .....

.....

Date de naissance : .....

Prescription d'un bilan initial†

Diagnostic médical :

Le jour-même de la présente prescription, le patient ne se trouve dans aucune des cinq situations décrites ci-après

- suit un enseignement spécialisé (pour les troubles prévus aux § 2, b), 2°, § 2, b), 3°, et § 2, f);
- est traité et/ou hébergé dans une institution reconnue et subsidiée par les communautés/régions et dans laquelle la fonction « logopède » est comprise dans les normes d'agrément ;
- est hospitalisé dans un service agréé sous l'un des indices G, T, A, Sp ou K ;
- séjourne en MSP, en MRPA ou en MRS ;
- est rééduqué dans un établissement ayant conclu avec l'INAMI une convention couvrant notamment le traitement par un logopède. Cette exclusion ne vaut pas pour les bénéficiaires présentant des troubles décrits au §2, b), 6°, 6.3 et §2, d).

<u>Veillez cocher la case adéquate</u>	<u>N° article nomenclature §2</u>	<u>Pathologies</u>
	a) 1.2.3.	Langage adulte
	b) 1°	Aphasie
	b) 2°	Langage oral
	b) 3°	Dyslexie/dysorthographe/dyscalculie
	b) 4°	Fentes
	b) 5°	Radiothérapie
	b) 6° 6.1	Dysglossies
	6.2	Dysarthries
	6.3	Troubles chroniques
	6.4	Bégaiement
	6.5	Troubles oromyofonctionnels
	c) 1°	Laryngectomie
	c) 2°	Troubles vocaux
	d)	Ouïe
	e)	Dysphagie
	f)	Dysphasie
	g)	Locked-in-Syndrome (LIS)

### Identification du prescripteur

Nom et prénom :

N° INAMI :

Date :

Cachet + signature